



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Contrat de ville subventions - Budget primitif 2016

DE20160321_7

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Étaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOUTTEMY à Mme FAVE
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)



Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

DOSSIERS PRIORITAIRES

Contrat de ville subventions - Budget primitif 2016

Solidarité
id : 1305

Conseil municipal
21 mars 2016

7

Rapporteur : Vincent YOU

A compter du 1er janvier 2015, conformément aux orientations de la loi n°2014-173 du 21 février 2014, dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le Contrat de Ville est le cadre contractuel de la Politique de la Ville.

Le contrat cadre du contrat de ville a été signé le 16 décembre 2014 par la Préfecture et le Grand Angoulême, ainsi que les autres partenaires dont la Ville d'Angoulême.

12 orientations prioritaires ont été retenues, 5 transversales (jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes, prévention de toutes les discriminations, le numérique, la promotion de l'image des quartiers) et 7 orientations thématiques suivantes :

- développer l'attractivité économique des quartiers
- poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération
- renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles
- lutter contre la précarité
- développer la culture en agglomération et dans les quartiers,
- assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins,
- améliorer la sécurité dans les quartiers et prévenir la délinquance.

Conformément à la délibération n°3 du Conseil Municipal du 30 mars 2015, Monsieur le Maire a signé le 22 avril 2015 le contrat de ville du Grand Angoulême avec 24 autres signataires.

Afin de contribuer à une meilleure intégration des Quartiers Politique de la Ville (QPV) (Ma Campagne, Basseau Grande-Garenne et Bel Air Grand Font) dans le fonctionnement de la Ville et de l'agglomération, la Ville, au delà des crédits de droit commun qu'elle met à disposition de ces territoires, a réservé un crédit global de 115 000 euros au titre du Contrat de Ville, soumis au Budget Primitif 2016.

Un appel à projet a été lancé le 15 octobre dernier pour une clôture des dossiers au 16 décembre 2015.

Les demandes de subvention déposées à ce titre auprès de la Ville ont été examinées par le comité de pilotage du Contrat de Ville, rassemblant des élus de la majorité et de l'opposition, le 28 janvier 2016,

Les propositions de subventions suite à cet appel à projets sont détaillées dans le tableau joint.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Principal 2016 de la Ville.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à attribuer le premier volet des subventions aux partenaires, selon le tableau ci-joint.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- CSCS/MJC Louis Aragon

Xavier Bonnefont – Membre de droit

TITULAIRES

Isabelle Lagrange

Danielle Chauvet

SUPPLEANTS

François Elie

Stéphanie Garcia

- CSCS/MJC Sillac Grande Garenne
Frégeneuil

Xavier Bonnefont – Membre de droit et sa
représentante

Elisabete Serralheiro

Danielle Chauvet

Jean-Pol Gatelier

- CSCS/CAJ Bel Air - Grand-Font

Xavier Bonnefont – Membre de droit et sa
représentante

Elise Vouvet

Danielle Chauvet

- ACAIQ CSCS Basseau – Petite
Garenne Charité Espoir

Joël Guitton

- ARU

TITULAIRES

Laïd Bouazza

Joël Guitton

Jacky Bouchaud

SUPPLEANTS

Elisabete Serralheiro

Jean-Pol Gatellier

Kader Bouazza

- CIDFF (Centre d'Information sur les
droits des femmes et de la famille

Anne-Laure Willaumez-Guillemeteau

- OMEGA

Joël Guitton

CSCS Les Alliers

Joël Guitton

Elisabete Serralheiro

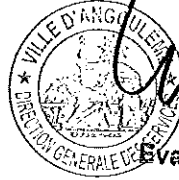
Jean Paul Pain

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Évaluation des politiques publiques

